



Septembre 2011.

Dhuisy

Bulletin Municipal



Le Mot du Maire

*Madame, Monsieur, Chers Amis,
C'est la rentrée !*

Il faut reprendre les bonnes habitudes.

Depuis longtemps nous vous parlions de la restauration du lavoir de Chambardé, le temps d'obtenir les subventions et les travaux ont commencé.

Un espace ludique et paysager viendra remplacer le local à sel et le auvent.

Hélas ! plus de lavandières, aussi nous allons trouver une autre utilisation à ce lavoir afin de conserver cette architecture propre à notre village.

En attendant, profitons de cette belle arrière saison !

Michèle GLOAGUEN

Sommaire

Page 1 Le Mot du Maire

Page 2 Vie Pratique

État Civil

**Page 3 Adresses Utiles
Travaux**

**Page 4 Fêtes et Association
Agenda du Trimestre
Dhuisy : Un peu d'Histoire**



Vie Pratique

Mairie :

Place de la Mairie
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.66.76
Fax : 01.64.36.00.01
mairie-dhuisy@wanadoo.fr

École CP :

Directrice : Nathalie
BOUCHER
Tel : 01.64.35.69.81

Gendarmerie :

77440 Lizy Sur Ourcq
Tel : 01.60.01.70.10

Pompiers :

77440 Lizy sur Ourcq Tel
: 01.60.61.50.50

Entreprises :

Carrosserie Richard Frères

rue verte
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.59
Fax : 01.64.35.68.38
richard-freres@wanadoo.fr

Ferme de Loisirs de Dhuisy

4 Grande rue
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.51
Fax : 01.64.36.01.61

Déchetterie :

77440 Ocquerre
Tel : 01.60.61.27.00
Accessible gratuitement
aux habitants du canton

Ramassage des ordures à Dhuisy :

Mardi : Déchets verts (du
1er avril au 1er décembre)
sacs à retirer en mairie

Mercredi : Papier Bac
Bleu

Jedi : Déchets ménagers

Verres :

Des Containers sont
disponibles sur la place en
face du Cimetière

INFORMATIONS

ZONE des EFANEAUX

Les communes de Dhuisy et de Sainte Aulde ont fait appel du jugement du Tribunal Administratif

En 2008, l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement du Pays Fertois (ASEPF), présidée par Monsieur Jean Luc RENAUD et Madame Joëlle CHARLIER avait émis des recours en justice contre les permis de construire des trois communes concernées par la création de la zone des Effaneaux (Chamigny, Dhuisy, Sainte-Aulde). Le 16 juin 2011, le jugement du Tribunal Administratif est enfin tombé, ayant retardé de 2 ans et 7 mois le projet mis en oeuvre en 2006.

Tout en donnant tort à l'association sur la non validité des permis de construire, le juge s'est appuyé sur la sécurité incendie qu'il considère insuffisante, pour rejeter lesdits permis.

Cette décision inconcevable détruit le travail de longue haleine de si nombreux services et autorités locales ou nationales et balaie d'un revers de main les décisions et autorisations données par l'Etat (dont autorisation d'exploiter délivrée par le Préfet de Seine et Marne), le département et les administrations concernées. Rappelons que le SDIS, c'est-à-dire l'autorité des Pompiers, avait également émis sur ce projet un avis favorable, certes assorti de recommandations.

Le jugement rendu compromet gravement les perspectives de retombées économiques, qu'il s'agisse des centaines d'emplois attendus ou encore des bénéfices financiers qu'il laissait entrevoir pour nos cantons des Pays Fertois et de l'Ourcq déjà en grande souffrance.

Après concertation des trois conseils municipaux, ceux de Dhuisy et de Sainte Aulde ont décidé de faire appel du jugement du Tribunal Administratif, le 29 août dernier. Leur volonté est de faire valoir et savoir leur stupeur et leur indignation devant un jugement provoqué par les recours destructeurs d'une association.



Ouverture de la chasse à tir : Le lundi dans les bois communaux du 25 septembre 2011 jusqu'au 29 février 2012 17h 30.

Bienvenue à notre nouveau Professeur des écoles Mr Antoine Perrier qui remplace Mme Boucher se trouvant en congé maternité.

État Civil

Mariage

Samedi 17 septembre

Valérie POISSON et Bruno FRANCISQUE-
GONZALEZ-MERA,
Déborah CHAPLAIN et Benjamin REMY

Se sont dit : **Oui**

Mairie

Ouverture de la mairie

Lundi de 9 h à 11 heures
Jeudi de 9 h à 11 h et de 14h30 à 17 heures
Samedi matin 9h30 à 12 heures
À l'exception des samedi 26 novembre, 24
décembre et 31 décembre 2011

Bienvenue

à notre nouvelle Secrétaire **Elodie Bonnet**

Assistantes maternelles à Dhuisy

Maryse DENAMPS
-01 64 35 64 38 -

Magali LAPLAIGE
- 06 42 47 02 06 -

Nathalie RENAUD : 2
Grande Rue 77440 DHUISY
- 09 53 38 37 17 -
renauddhuisy@free.fr



TRAVAUX

Entretien du Patrimoine

Restauration des croix.

Fabrication de 2 croix en chêne : **1028,56 euros**
Rénovation et peinture de 3 croix: **406,64 euros**



Rénovation Peinture porte église

Décapage thermique, brossage, ponçage, application d'une couche d'impression glycéro microporeuse, rebouchage au mastic polyester, ponçage et application de 2 couches de laque .

Balustrade d'accès aux marches et sur le portail : lessivage, grattage, brossage, ponçage, couche antirouille et couche de laque glycéro brillante:

Montant total 3067,74 euros.



Peinture porte, fenêtres et volets de la Mairie

Décapage chimique, ponçage, application d'une couche de lasure diluée en impression, ponçage et application de 2 couches de lasure satinée glycéro en gel teintée:

Montant total 3917,24euros



Raccordement de l'eau entre le chateau d'eau des Effeneaux et Dhuisy depuis le 2 Aout . Eau de meilleure qualité provenant d'un captage sur Chamigny.

Avant nous avons 0.1 nanogramme /litre de pesticide et 50 milligrammes /litre de nitrates ce qui induisait des restrictions d'usage à la consommation.

Maintenant nous avons 0.07 à 0.08 nanogrammes /litre pour les pesticides et 5.8 milligrammes pour les nitrates.

INFORMATIONS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsqu'une personne est victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (accident de la voie publique, accident de sport, morsure d'animal, agression, accident médical, ...) la *Caisse d'Assurance Maladie*, qui rembourse à la victime ses dépenses de santé et l'indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance, pour récupérer les sommes qu'elle engage.

Cette démarche, le *Recours Contre Tiers*, permet de faire supporter au responsable d'un accident les dépenses qu'il provoque. Elle permet aussi de **préserver notre système de santé** et ne modifie en rien les modalités de prise en charge des assurés sociaux.

Alors, si vous avez été victime d'un accident causé par un tiers, faites-le nous savoir immédiatement. Déclarez-nous votre accident :

- Soit en ligne sur www.ameli.fr, rubriques *Votre Caisse / En ce moment* ;

- Soit par courrier postal mentionnant votre numéro de sécurité sociale à adresser à *Caisse d'Assurance Maladie* de Seine-et-Marne, Service Contentieux, 77605 Marne la Vallée Cedex 03 ;

- Soit par téléphone au 3646 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Adresses Utiles

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Av. Louis Delahaye
77440 Ocquerre
Tel : 01.60.61.55.00

Électricité : EDF

Tel : 08.10.68.66.92
www.edf.fr

Sous-Préfecture

Cité administrative du Mont Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.90.09.83.77

Trésorerie

6 rue Raoul de Presle
77440 Lizy sur Ourcq
Tel : 01.60.01.76.47

Centre des Impôts

Cité admi. du Mt Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.64.35.32.39

Palais de justice

Place de l'Europe
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.75.00

Maison

départementale des solidarités

31 rue du Palais de Justice
77100 Meaux
Tel : 01.64.36.42.00

Caisse d'allocations familiales

1 av. de la République
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.80.80

Urgence assistance

Centre anti-poison

Tel : 01.40.05.48.48

Enfance maltraitée

Tel : 01.42.96.26.26

Personnes âgées,

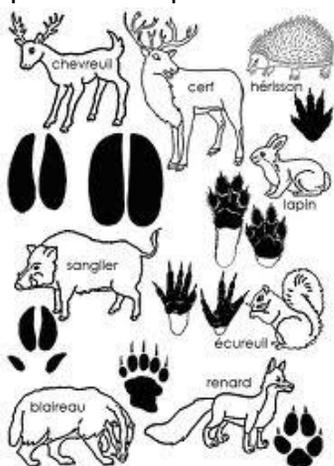
Adultes Handicapés

Tel : 39.77

FETES ET MANIFESTATIONS

2 Nouvelles manifestations pour DHUISY ont eu lieu cet été, en plus du traditionnel repas du 14 juillet et de la pétanque, qui cette année s'est déroulé sous le soleil le 28 août dernier.

Le Cinéma en plein air sur une initiative du CCPO s'est produit sur le terrain de la Dhuisienne le 26 août et a rassemblé environ 150 personnes du canton. Une très belle idée intitulée « La véritable Histoire du chat botté »... à renouveler si possible l'été prochain.



L'autre nouveauté dont l'excellente organisation revient à l'ACSLD : **le jeu de piste** qui a eu lieu le 18 septembre et auquel a participé une vingtaine de personnes, enfants, jeunes et adultes confondus.

Equipes parcourant le village et les bois de Dhuisy à la recherche d'indices et ce durant 4h. Egalement à renouveler.



-Manifestations

- 2 octobre
- Repas des anciens
- 8 octobre
- Belote
- 22 octobre
- Scène rurale
- 5 novembre
- Choucroute
- 10 décembre
- Noël de la commune

Un Peu d'histoire

Le Maréchal-Ferrant: L'entretien du matériel agricole, le ferrage des chevaux et des bœufs de labour nécessitaient la présence de nombreux artisans tels que forgerons, maréchaux-ferrants, charrons, bourreliers.

Le mot *maréchal* vient du francique *marhsalk* qui désignait le serviteur responsable des chevaux; mélangé au latin *mariscalcus*, il a finalement donné *maréchal*, d'abord pratiquement synonyme de palefrenier. Au Moyen-Age d'ailleurs, le Chevalier lui-même doit être capable de soigner et de ferrer son cheval et n'emploie pas un spécialiste: ce n'est que lorsque l'usage de la ferrure se répand que le métier de *maréchal-ferrant* tel que nous le connaissons apparaît. Au XVIIe siècle encore, son métier est nettement dissocié de celui du forgeron: il a le droit de servir d'intermédiaire dans la vente des chevaux et les soigner, par don royal en 1649, devenant ainsi le véritable ancêtre du vétérinaire. Si dans les grandes villes la séparation des corporations est respectée, il n'en est pas de même dans les campagnes: le *maréchal*, spécialisé dans le ferrage et les soins vétérinaires mais aussi possesseur d'une forge et travaillant le fer, est de fait *taillandier* et *forgeron*, fabriquant et réparant les outils métalliques de tous les artisans et paysans de son village. La suppression des corporations en 1791 officialise et élargit sa collaboration avec d'autres artisans, le charron notamment.

Les besoins des grosses fermes (ferme neuve, ferme des Ecoliers, ferme d'Heurtebise) en main d'œuvre ayant sérieusement diminué en particulier après la guerre de 1914-1918, le chiffre de la population a suivi la même évolution; de 423 habitants en 1846, de 309 en 1880, il est tombé à 225 en 1926 et 216 en 1931.

Cela a eu pour conséquence la disparition progressive des artisans. Voici comment se répartissaient les artisans avant la guerre de 1939. DHUISY 5 maréchaux-ferrants.3 charrons.2 menuisier.1 sabotier, 1 maçon, 1 tonnelier,1 perruquier (coiffeur).

Il n'y avait pas de bourrelier, on s'adressait généralement à celui de MONTREUIL AUX LIONS. Les déplacements se faisaient soit à pied, soit en voiture à cheval. Avant 1914, il existait un service de diligence entre MONTREUIL AUX LIONS et LIZY SUR OURCQ passant par DHUISY.

Le grand développement général des transports, de l'industrie et de l'agriculture au XIXe siècle porte le métier à son apogée: les premières machines agricoles arrivent des Etats-Unis et nécessitent des attelages. Une partie de leur activité leur est cependant enlevée car les vétérinaires, formés à présent dans des écoles spécialisées, réclament que les traitements et prescriptions soient exclusivement de leur ressort... ais c'est l'arrivée du "cheval-vapeur", puis du "cheval-pétrole", qui va sonner le glas de cette profession. La reconversion est la seule issue et les maréchaux deviennent forgerons et mécaniciens, s'occupant du rebattage des socs de charrue, affinage des outils de maçon, forgeage, etc... Toutefois, les locaux mal adaptés, l'investissement en outillage et la technicité grandissante du matériel automobile condamnent à plus ou moins long terme la plupart des maréchalleries à la fermeture.

Le métier semblait mort..., mais un retournement de situation a lieu dans les années 70: la démocratisation de l'équitation amène vers ce sport de nombreux cavaliers. L'augmentation importante du nombre de chevaux de selle et de loisir crée une nouvelle demande et près de 1300 maréchaux (source =Union Française des Maréchaux) sont actuellement installés en France

Sortant des écoles de maréchalerie avec un CAP, c'est un maréchal-ferrant d'un nouveau type: sa forge, son enclume et ses outils tiennent dans sa fourgonnette.





Un peu de civisme.....ATTENTION (à vos voisins)

Coté décibels :

Les bruits de voisinage portent atteinte à la qualité de vie et à la tranquillité.

Nous invitons donc certains propriétaires de deux roues à réviser le niveau sonore de leur véhicule. De même les travaux de jardinage ou de bricolage bruyants (tonte, coupe de bois, nettoyage à haute pression, perçage, rabotage...) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivant :

de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés

Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30

Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures,

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage. Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée et intempestive.

Coté véhicules :

La vitesse sur la commune est limitée à 50 Km/h...Merci de respecter ces limitations.

Les chemins piétonniers de la commune sont interdits aux véhicules motorisés

(excepté pour entretenir ces chemins)

Coté environnement :

Les dépôts sauvages sont strictement interdits...**Des déchetteries** sont notamment à votre disposition à Ocquerre Déchetterie Z.A. Le Fond de Grand Champs .
standard Tél : 01 60 24 75 70 .



Les **poubelles** et **containers** sont des objets très utiles dans lesquels il est possible de déposer les paquets de cigarettes vides, emballages d'enseigne de restauration rapide, bouteilles vides etc..., afin d'éviter la pollution du village et de la campagne environnante.

S'il s'agit d'ordures ménagères, papiers, cartons, plastiques, palettes, vieux pneus ou de déchets industriels, tout **brûlage est rigoureusement interdit**

Pour les déchets de végétaux, le broyage et compostage individuel doivent être privilégiés. A défaut vous pouvez les présenter dans les sacs papier prévus à cet effet et disponibles gratuitement en mairie et les déposer le lundi soir devant votre porte ou également les déposer directement dans la déchetterie d'Ocquerre.

Propriétaires de chiens, merci de tenir vos chiens en laisse dans le village et de ramasser les excréments de votre animal sur les trottoirs et aires de jeux des enfants. Il est possible de trouver au rayon animalerie de certains magasins, le nécessaire pour le faire en gardant les mains propres.

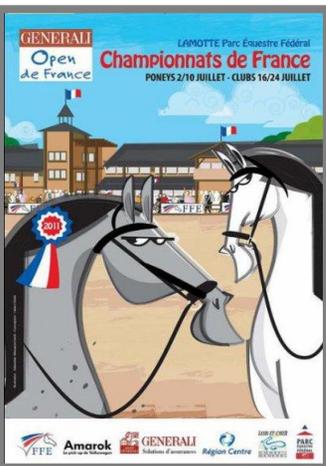
Le chapardage dans les vergers et les jardins **est strictement interdit**.

Merci à tous,



Mieux vivre
ensemble

Championnat de France d'équitation au Parc Fédéral Equestre à Lamotte Beuvron Juillet 2011



Cette année encore, le Pony Club de Dhuisy était représenté au Championnat de France d'équitation au Parc Fédéral Equestre à Lamotte Beuvron.

La pluie et la boue n'ont pas découragé nos cavaliers et leurs montures et les résultats ont été au rendez-vous.

Trois habitantes de notre commune ont participé à cet évènement national.

Du 15 au 22 juillet, 10 cavaliers et cavalières ont portés haut les couleurs du Centre Equestre sur 3 disciplines : Dressage, Saut d'obstacle et Hunter (dressage à l'obstacle).



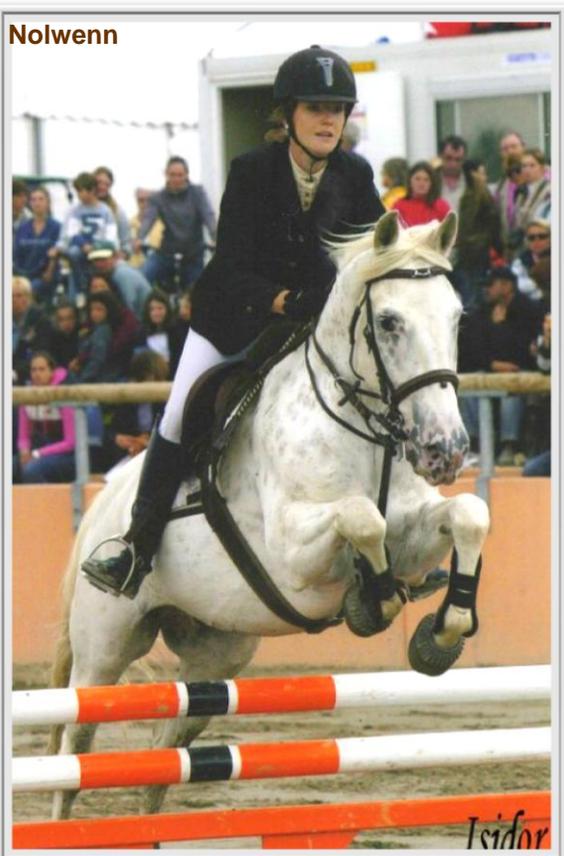
Marie



Deux cavalières ont été classées parmi les 20 premiers dans leur catégorie

Bravo à Pauline et Cassandre

Le Team Compétition Dhuisy est présent tout au long de l'année sur différents concours au centre équestre et à l'extérieur afin de qualifier les cavaliers aux championnats. N'hésitez pas à venir les encourager lors des concours à Dhuisy. Renseignez-vous sur place...

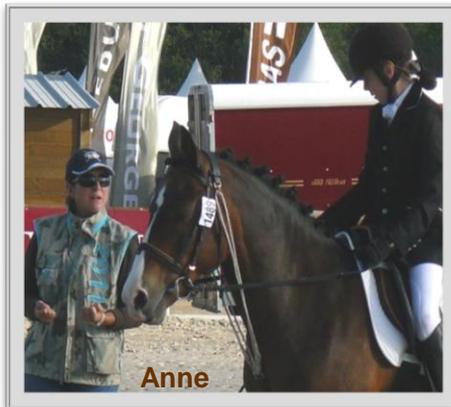


Nolwenn

Isidor



Margot



Anne



Jean Baptiste

Les moniteurs ont donnés les conseils nécessaires à une belle réussite...

Encore bravo aux cavaliers : Tanguy, Amélie, Marion, Margaux, Cassandre, Marie, Nolwenn, Ophélie, Margot et Pauline.
Et félicitations à leurs montures : Jakou, Miss, Diabolo, Ness, Jaliska, Quac, Isidor, Alizée, Euréka et Délice.